

TRANSMISSION À TITRE ONÉREUX – CAS PRATIQUES

La transmission d'entreprise est un enjeu incontournable des professionnels du conseil du chef d'entreprise. C'est un évènement qui transforme profondément le patrimoine et peut être source d'une imposition pouvant être conséquente en raison des plus-values constatées.

Au travers de 2 cas pratiques complets et représentatifs des situations et objectifs des clients les règles seront rappelées, les points de vigilance et d'optimisation mis en évidence, les stratégies et leurs conditions d'application exposées.

DATE : 13 ET 14/03/2019

LIEU : Espace Vinci – 25 rue des Jeûneurs –
75002 PARIS

DUREE : 10h / 1.5 jours

13/03/2019 de 14h00 à 17h30

14/03/2019 de 9h30 à 17h30

HORAIRES : 9h30 / 17h30

PUBLIC : Professionnels du patrimoine : CGPI,
Experts-Comptables, Banquiers conseillers
privés, Assureurs, Notaires, Avocats...

TYPE : inter-entreprise / présentiel

NIVEAU : Perfectionnement

INTERVENANT : Etienne GUÉRIN – Intervenant
expert FIDROIT

MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI : Quiz et
corrigé (notation)

PREREQUIS :

- Connaissance de base la fiscalité des particuliers, notamment les plus-values de cession de valeurs mobilières et droits sociaux.
- Connaissance de base de la fiscalité des plus-values professionnelles

Contactez-nous

Inter-entreprise

☎ 04 73 15 14 54

✉ formation@fidroit.fr

Intra-entreprise

☎ 04 73 15 14 59

✉ formationpro@fidroit.fr



Anne, Emilie et Mallorie
restent à votre écoute !
www.fidroit.fr

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Maîtriser les dispositifs d'exonération, d'abattement et de différé en matière de plus-values de cession d'entreprise.
- Comprendre quels sont les dispositifs et stratégies pouvant se combiner entre eux afin d'optimiser la transmission de l'entreprise.

CONTENU PEDAGOGIQUE :

1. Cession d'une entreprise sociétaire (premier cas pratique)

- Cession des actifs sociaux sous le régime de l'article 238 *quindecies* du C.G.I.
- Cession des droits sociaux avec le départ à la retraite du dirigeant
- Situation du conjoint et du co-fondateur porteurs de parts sociales
- Sort de la plus-value d'apport du fonds de commerce placée en report d'imposition
- Transformation de la société par actions avant cession des droits sociaux
- Donation ou apport préalables à la cession
- Déductibilité des intérêts d'emprunt chez l'acquéreur
- Difficultés juridiques courantes suscitées par la cession
- Sortie de l'immobilier professionnel d'une société soumise à l'impôt sur les sociétés
- Immeuble détenu par une société civile dont les parts sont inscrites à l'actif de la société d'exploitation
- Retrait de l'un des associés de la société tête de groupe

2. Cession d'une entreprise individuelle (second cas pratique)

- Financement d'une acquisition immobilière : recours au démembrement de propriété
- Les 4 régimes de faveur : articles 238 *quindecies*, 151 *septies*, 151 *septies* A, 151 *septies* B
- La combinaison des régimes de faveur